



Compte rendu du Comité de Programmation LEADER

MAINFONDS, Mercredi 2 novembre 2011

Etaient présents :

Partenaires publics :

Pierre JAULIN, Gérard SAUMON, Michel DUBREUIL, Jean-Pierre BARBOT, Jean-Marie RIBEREAU, Alain RIVIERE, Joëlle JAULIN

Partenaires privés :

Charles AUDOIN, Christelle VILA, Gérard DELETOILE, Denis RIGOU, Christian BOURDIER, Jean-Michel DROILLARD, Mathieu DURAND

Assistaient également

Angélique CHASSELOUP, Sébastien FOURNIER, Mickaël PASQUIER

1. Vérification du double quorum

Le double quorum étant atteint, Pierre JAULIN, Président du GAL, ouvre la séance.

2. Validation du compte rendu du comité du 7 juillet 2011

Le Président informe que le compte rendu a été envoyé par mail le 11 juillet 2011.

Le prénom de Madame JAULIN a été rectifié. Le compte rendu est validé à l'unanimité

3. Point sur la coopération

a. ZETHOVEN

L'animateur du programme fait un point sur ce projet de coopération.

Le 24 octobre s'est déroulée l'audition. 12 enfants ont été retenus sur un objectif de 30. Une deuxième date a été choisie, à savoir mercredi 9 novembre. Les 1^{ères} répétitions se dérouleront les 19 novembre et 7 décembre à Baignes.

b. Bois

- Projet de bande dessinée

Le Pays Horte et Tardoire nous a sollicité pour participer à un projet de coopération qui consisterait en la création d'une bande dessinée autour du bois.

Des contacts ont également été pris avec la Charente Limousine et le Périgord Vert pour intégrer ce projet. Cet outil serait destiné aux enfants et réalisé par un collectif d'auteurs charentais.

Aucune remarque particulière n'est faite, les membres du GAL valident cette proposition. Des informations complémentaires devront être fournies

- Rencontre avec le Pays Bergeracois et Périgord noir

Le 1^{er} décembre une rencontre ces trois territoires afin de voir si des actions de coopérations sont envisageables.

Le Bergeracois et le Périgord noir ont une charte forestière commune

Un compte rendu de cette rencontre sera effectué lors du prochain comité

4. Bilan financier du programme

Au 10 octobre, le montant FEADER programmé était de 652 300.92 € soit 42.4 % de l'enveloppe
79 dossiers ont validés.

Le montant des paiements est de 400 461.56 € soit 61.4 % des crédits engagés et 26 % de la maquette

Lors de ce comité, 17 projets seront présentés. Le montant total sollicité est de 129 750.98 €. Si tout est validé, un peu plus de la moitié de l'enveloppe sera programmée.

Aucune fiche action n'est en sous réalisation.

CORDEE TPE

Une fiche va certainement bientôt être en déficit, c'est la n°3 (dispositif 312). Reste 5 800 €.

Ce dispositif soutient les aides aux entreprises sur deux secteurs : les métiers d'arts et les métiers de bouche. Il reste actuellement 5 800 €, mais avec le lancement du CORDEE TPE, le dispositif Leader va être certainement plus sollicité en nombre de dossiers et en montant financier

Pour mémoire actuellement le Leader ne finance qu'en complément de l'aide du Conseil général soit une subvention d'environ 15 % avec un plafond à 5 000 €. Avec le CORDEE TPE, des aides de la Région et des Cdc vont s'ajouter à celle du Conseil Général,

Pierre JAULIN interroge les membres du GAL afin de savoir si :

- Il faut rajouter des crédits supplémentaires sur cette fiche ?
- Si oui, combien et sur quelles fiches ?
- Est-ce que le plafond à 5 000 € est maintenu ? Augmenté ? Enlevé ?

Jean-Pierre BARBOT, membre du jury CORDEE TPE explique en quoi consiste ce dispositif

Christian BOURDIER demande pourquoi on déplafonnerait

Pierre JAULIN souligne qu'avec le CORDEE TPE les entreprises bénéficient déjà de subventions supplémentaires et pourront ainsi atteindre le plafond

Michel DUBREUIL informe ses collègues sur le grand nombre de dossiers déjà déposés et sur la vigilance à avoir au niveau de la dotation

Après débats, il a été décidé de maintenir le plafond à 5 000 € et de ne pas rajouter de crédits pour l'instant

5. Demande d'avenant

Demande du Conservatoire d'Espaces Naturels – Travaux de gestion sur le site de TOUVERAC -

Dossier validé lors du comité de juillet 2011

Budget présenté 7 000 € TTC – retenu 5 852.84 € HT car le CREN est reconnu comme organisme public.

Or pour faire les travaux ils ont choisi une entreprise non assujettie à la TVA (chantier d'insertion) donc il demande à reconsidérer le montant des dépenses qu'ils avaient présentés au départ.

Aucune remarque particulière n'est faite, les membres du GAL valident le nouveau plan de financement et autorisent le Président à signer l'avenant

6. Examen des dossiers complets

Rose RIGOU – Acquisition d'une chambre froide –

Dispositif sollicité : fiche action n° 1 « développer la vente directe à la ferme » (121 C4)

Ligne : Investissements relatifs à la création ou rénovation d'ateliers de conditionnement, de stockage en chambre froide

Taux maximum d'aide publique de 30 %

Acquisition d'une chambre froide équipée de palox avec couvercles pour stocker et conserver les marrons
Le montant des dépenses éligibles est le même que le montant présenté soit 9 159.02 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée par le GAL, soit 1 511.24 €
Avis réglementaire favorable de la DDT sous réserve de l'obtention de la subvention régionale lors de la CP du 14 novembre.

Denis RIGOU est invité à quitter la salle

Aucune remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité

EARL du domaine de Fontgaillard – aménagement d'un camion frigo pour la vente de glaces

Dispositif sollicité : fiche action n° 2 « développer l'agri tourisme en Sud Charente » (311)

Ligne : Acquisition de matériels de vente directe

Taux maximum d'aide publique de 60 %

Acquisition d'un camion frigo spécialement aménagé pour la vente de glaces fabriquées à la ferme sur les marchés. Des travaux d'aménagement sont nécessaires ainsi que l'installation d'un groupe froid.
Le montant des dépenses éligibles est le même que le montant présenté soit 11 691.38 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée par le GAL, soit 3 858.15 €.
Avis réglementaire favorable de la DDT.

Un membre du GAL s'étonne de voir encore ce maître d'ouvrage et demande s'il existe un nombre maximum de dossiers.

L'animateur du GAL lui répond que non, mais il existe un montant maximum de subvention de 60 000 € tous financeurs confondus. Cette règle s'applique particulièrement pour les dispositifs transformation (121 C4) et vente à la ferme (311)

Aucune autre remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité

Monsieur DUVAL Christian – Acquisition d'une chambre froide pour une boulangerie-pâtisserie

Dispositif sollicité : fiche action n° 3 « Promouvoir l'artisanat d'art et les métiers de bouche » (312)

Ligne : Les investissements matériels pour la création, transmission, la modernisation de micro entreprises

Taux maximum d'aide publique de 60 %

Acquisition d'une armoire de fermentation pour un boulanger / pâtissier installé à Chalais.
Le montant des dépenses éligibles est le même que le montant présenté soit 8 720.00 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée par le GAL, soit 1 065.78 €
Avis réglementaire favorable de la DDT et de la Chambre des Métiers

Aucune remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité

Monsieur BOCQUIER Laurent – Acquisition de matériel pour une boucherie-charcuterie

Dispositif sollicité : fiche action n° 3 « Promouvoir l'artisanat d'art et les métiers de bouche » (312)

Ligne : Les investissements matériels pour la création, transmission, la modernisation de micro entreprises

Taux maximum d'aide publique de 60 %

Acquisition d'un véhicule frigorifique et d'un hachoir réfrigéré pour un boucher / charcutier sur la commune.

Le montant des dépenses présenté est de 24 587.54 €, le montant éligible est 13 325.13 €, l'acquisition du véhicule n'étant pas éligible. L'aide sollicitée est de 4 507.55 €, celle proposée est de 2 442.85 €.

Avis réglementaire favorable de la DDT, de la Chambre de Métiers et de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Aucune remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité

Association Centre des métiers de la Charente – Salon des Métiers d'art 2011

Dispositif sollicité : fiche action n° 4 « Développer l'attractivité touristique du Sud Charente » (313)

Ligne : Action de promotion collective pour l'artisanat d'art

Taux maximum d'aide publique de 80 %

Organisation d'un salon sur les Métiers d'art au cloître du château de Chalais du 14 juillet au 21 Août 2011.

Le montant des dépenses présenté est de 17 820.00 €, le montant éligible est de 10 400 €, les frais administratifs et de personnels ne sont pas éligibles. L'aide sollicitée est de 5 920.00 €, celle proposée est de 3 900.35 €

Avis réglementaire favorable de la DDT

Aucune remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité.

Communauté de communes du Pays d'Aubeterre – Création d'un labyrinthe végétal

Dispositif sollicité : fiche action n° 4 « Développer l'attractivité touristique du Sud Charente »

Ligne : Aménagement touristique de la Dronne

Taux maximum d'aide publique de 80 %

Création d'un labyrinthe végétal sur le site du moulin Poltrot à Nabinaud.

Le labyrinthe est composé uniquement d'essence locale.

Le montant des dépenses éligibles est le même que le montant présenté soit 61 395 € HT. L'aide sollicitée est la même que celle proposée par le GAL, soit 13 699.25 €

Avis réglementaire favorable de la DDT sous réserve de l'individualisation de la subvention DGE permettant de déterminer le taux maximum d'aide publique sur le projet.

Angélique CHASSELOUP explique ce qu'elle attend de la Préfecture pour lever ses réserves.

Une précision est apportée dans les dépenses, le coût correspond bien à l'achat de plants et non à la confection des plans du labyrinthe.

Jean-Marie RIBEREAU est invité à quitter la salle

Aucune autre remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité

Syndicat Mixte du Pays Sud Charente – Programme de valorisation des édifices romans

Dispositif sollicité : fiche action n° 4 « Développer l'attractivité touristique du Sud Charente » (313)

Ligne : Le circuit art roman : aménagement intérieur, extérieur, signalisation, communication

Taux maximum d'aide publique de 100 %

Projet 2011 : mise en place d'une plaque en verre sécurit, sérigraphié comprenant un texte et un dessin.

Les partenaires : Via Patrimoine pour les textes et le Centre de la Bande dessinée pour les illustrations.

Nombre d'édifices concernés : 23

Le montant des dépenses présentées est de 18 192.54 €, celui éligible est de 16 684.31 € (dépenses en HT et frais de bouche inéligible). L'aide sollicitée est la même que celle proposée par le GAL, soit 7 180.69 €

Avis réglementaire favorable de la DDT sous réserve de l'obtention du financement de la Région (CP du 14/11)

Gérard Saumon apporte des précisions sur le projet

Aucune autre remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité

Communauté de communes du Montmorélien – Construction d'un pôle jeunesse

Dispositif sollicité : fiche action n° 5 « Mailler le territoire de services aux populations »

Ligne : Mise en place de lieux structurants mutualisant les services essentiels aux populations »

Taux maximum d'aide publique de 80 %

Les locaux occupés par le centre de loisirs sont inadaptés au maintien de l'accueil de qualité souhaité.

Ainsi, devant la hausse de la demande et face à la vétusté des locaux, la Cdc a souhaité s'engager dans la construction d'un pôle jeunesse. Le futur pôle proposera 60 places.

Le montant des dépenses présentées est de 769 529.21 €, celui éligible est de 675 306.21 € HT. L'aide sollicitée est de 50 000 €, celle proposée par le GAL est de 45 000 €, plafond indiqué dans la fiche action.

Avis réglementaire favorable de la DDT

Angélique Chasseloup précise qu'une plaque en format A1 sera nécessaire pour assurer la communication sur les fonds européens (projet supérieur à 500 000 €)

Aucune autre remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité

Conservatoire d'espaces naturels – Travaux d'aménagement du coteau de Chez Verdu

Dispositif sollicité : fiche action n°6 « Préserver notre patrimoine naturel » (323 E)

Ligne : Entretien et mise en valeur des espaces naturels sensibles

Taux maximum d'aide publique de 100 %

L'objectif général du projet est de préserver les habitats de pelouses calcicoles et les espèces associées.

L'intérêt principal de ces milieux secs pierreux est d'être le milieu de vie et de reproduction privilégiés de certaines espèces de reptiles.

L'objet des travaux consiste à débroussailler les pierriers et le muret existant, pour ôter les arbustes tout en gardant les arbres d'intérêt, recharger les pierriers et reconstituer le muret de la mare.

Le montant des dépenses éligibles est le même que le montant présenté soit 5 500€ HT. L'aide sollicitée est la même que celle proposée par le GAL, soit 3 025.00 €

Avis réglementaire favorable de la DDT

Christian BOURDIER et Jean-Michel DROILLARD manifestent leurs désaccords. Pour eux c'est une aberration, ce site n'est pas entretenu, enlevé à l'agriculture, travaux inutiles et forts coûteux.

Denis RIGOU demande quel est l'intérêt pour les reptiles ?

Le représentant du CREN précise que ce pierrier favorise la reproduction et qu'il est prévu de rouvrir la mare. Il signale également que l'acquisition de ce site a permis l'installation d'un agriculteur.

Un membre du GAL demande donc si en contre partie ce dernier ne peut pas entretenir le site.

Pour Charles AUDOIN, ce site est un sanctuaire limité.

Suite à ce débat, un vote est effectué. Le dossier est validé par 10 voix pour, 2 contres et 2 abstentions.

Communauté de communes du Montmorélien – Saison culturelle 2011

Dispositif sollicité : fiche action n°7 « Favoriser une culture de médiations et d'échanges » (323 E)

Ligne : Les saisons culturelles à l'échelle communautaire

Taux maximum d'aide publique de 100 %

Saison culturelle 2011 de la Communauté de communes.

Le montant des dépenses présentées est de 91 200.00 €, celui éligible est de 61 754.19 € HT (dépenses en HT et frais de personnels et de fonctionnement inéligible). L'aide sollicitée est la même que celle proposée par le GAL soit 8 308.75 €, (subvention 2010 – 15 %).

Avis réglementaire favorable de la DDT. La dégressivité a été appliquée et cette demande constitue donc le 3^{ème} et dernier financement LEADER de ce projet.

Aucune remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité

Communauté de communes des 3B Sud Charente – Saison spectacle vivant 2011

Dispositif sollicité : fiche action n°7 « Favoriser une culture de médiations et d'échanges »

Ligne : Les saisons culturelles à l'échelle communautaire

Taux maximum d'aide publique de 100 %

Saison spectacle vivant 2011 de la Communauté de communes qui se déroule principalement au théâtre du château à Barbezieux.

Le montant des dépenses présentées est de 165 223.60 € TTC, celui éligible est de 63 450.45 € HT (dépenses en HT et frais de personnels et de fonctionnement inéligible). L'aide sollicitée est de 8 000 €, celle proposée est de 7 225 € (subvention 2010 – 15 %)

Avis réglementaire favorable de la DDT. La dégressivité a été appliquée et cette demande constitue donc le 3^{ème} et dernier financement LEADER de ce projet.

Aucune remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité

Communauté de communes des 3B Sud Charente – Saison arts plastiques 2011

Dispositif sollicité : fiche action n°7 « Favoriser une culture de médiations et d'échanges » (323 E)

Ligne : Les saisons culturelles à l'échelle communautaire

Taux maximum d'aide publique de 100 %

Saison art plastique 2011 de la Communauté de communes qui se déroule à l'Espinoa à Baignes

Le montant des dépenses présentées est de 42 635.40 € TTC, celui éligible est de 17 034.14 € HT (dépenses en HT et frais de personnels et de fonctionnement inéligible). L'aide sollicitée est de 8 000 €, celle proposée est de 7 225 € (subvention 2010 – 15 %)

Avis réglementaire favorable de la DDT. La dégressivité a été appliquée et cette demande constitue donc le 3^{ème} et dernier financement LEADER de ce projet.

Aucune remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité

Communauté de communes du Pays de Chalais – Saison culturelle 2011

Dispositif sollicité : fiche action n°7 « Favoriser une culture de médiations et d'échanges »

Ligne : Les saisons culturelles à l'échelle communautaire

Taux maximum d'aide publique de 100 %

Saison 2011 de la CdC du Pays de Chalais

Le montant des dépenses présentées est de 14 450.89 € TTC, celui éligible est de 9 136.73 € HT (dépenses en HT et frais de personnels et de fonctionnement inéligible). L'aide sollicitée est la même que celle

proposée, soit 2 582.93 €. La dégressivité a été appliquée et cette demande constitue donc le 3^{ème} et dernier financement LEADER de ce projet.

Avis réglementaire favorable de la DDT.

Michel DUBREUIL ne participe pas au débat et au vote sur ce projet

Aucune remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité

Foyer Rural Mainfonds / Aubeville – Coupe d'Europe de montgolfières 2011

Dispositif sollicité : fiche action n°7 « Favoriser une culture de médiations et d'échanges » (323 E)

Ligne : Les évènements d'ampleur Pays valorisant le patrimoine local

Taux maximum d'aide publique de 100 %

Dossier présenté en opportunité lors du Comité du 7 juillet 2011 avec un avis favorable pour un montant de 13 000 € sous réserves de l'instruction technique et réglementaire sur ce dossier.

Les membres du GAL ont choisi de ne pas pratiquer la dégressivité sur cette opération en tenant compte des nouveautés proposées par le Foyer Rural de Mainfonds.

La Coupe d'Europe de Montgolfières se déroule désormais tous les deux ans, pour 2011, elle s'est déroulée du 3 au 7 août.

Le montant des dépenses présentées est de 258 880 € TTC, celui éligible est de 155 300 € TTC (inéligibles : achat restauration, buvette, frais de fonctionnement...). L'aide sollicitée est de 15 000 € celle proposée, est de 13 000 € (idem que 2010)

Avis réglementaire favorable de la DDT

Jean-Pierre BARBOT ne participe pas au débat et au vote sur ce projet

Aucune remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité

Rootsland l'asso – Festival Rootsland 2011

Dispositif sollicité : fiche action n°7 « Favoriser une culture de médiations et d'échanges »

Ligne : soutien aux manifestations s'engageant dans la charte éco festival de la Région

Taux maximum d'aide publique de 100 %

Dossier présenté en opportunité lors du Comité du 7 juillet 2011, avec un avis favorable pour un montant de 5 000 € sous réserves de l'instruction technique et réglementaire sur ce dossier.

Organisation d'un festival musical le 27 et 28 août 2011

Le montant des dépenses présentées est de 20 500 €, celui éligible est de 16 150 € (achat restauration, buvette, frais de fonctionnement...). L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 5 000 €

Aucune remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité

Association Champ-Bouletout – Festival Belzagot Circus 2011

Dispositif sollicité : fiche action n°7 « Favoriser une culture de médiations et d'échanges »

Ligne : soutien aux manifestations s'engageant dans la charte éco festival de la Région

Taux maximum d'aide publique de 100 %

Dossier présenté en opportunité lors du Comité du 7 juillet 2011 avec un avis favorable sous réserves de l'instruction technique et réglementaire sur ce dossier.

4^{ème} édition de ce festival dédié aux arts de la rue. Il s'est déroulé les 20 et 21 août 2011

Le montant des dépenses présentées est 29 605 €, celui éligible est de 25 560 € (achat restauration, buvette, frais de fonctionnement...). L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 3 612.50 €

Avis réglementaire favorable de la DDT. La dégressivité a été appliquée et cette demande constitue donc le 3^{ème} et dernier financement LEADER de ce projet.

Christelle VILA informe les membres du GAL qu'il n'y aura pas d'édition 2012 du festival mais plusieurs petites manifestations comme des résidences d'artistes

La représentante de l'association ne participe pas au débat et au vote sur ce projet

Aucune remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité

Association les sabots verts – La Part des Anges en Sud Charente

Dispositif sollicité : *fiche action n°7 « Favoriser une culture de médiations et d'échanges »*

Ligne : *Les évènements d'ampleur Pays valorisant le patrimoine local*

Taux maximum d'aide publique de 100 %

Dossier présenté en opportunité lors du Comité du 7 juillet 2011 avec un avis favorable sous réserves de l'instruction technique et réglementaire sur ce dossier.

La Part des Anges est un rassemblement équin organisé du 12 au 14 août 2011 par l'association les Sabots verts sur la commune de Baignes Ste Radegonde.

Le montant des dépenses présentées est de 5 630 €, celui éligible est de 5 130 € (frais administratif...). L'aide sollicitée est de 1 588.89 €, celle proposée est de 1 113.47 €

Aucune remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre JAULIN lève la séance et remercie Jean-Pierre BARBOT pour l'apéritif offert